



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE de FOLEMBRAY**

Membre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

Région : PICARDIE – Département : AISNE – Canton : COUCY-le-CHÂTEAU

---

COMPTE-RENDU  
de la REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 avril 2016

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Assemblée Générale** : Election Secrétaire de séance.
- 2) **Assemblée Générale** : Approbation PV du 22/03/2016
- 3) **Finances** : Vote CA M14 2015. Approbation.
- 4) **Finances** : Affectation résultats M14 année 2015.
- 5) **Finances** : Vote CA M49 2015. Approbation.
- 6) **Finances** : Vote CG M14 2015. Approbation.
- 7) **Finances** : Vote CG M49 2015. Approbation.
- 8) **Finances** : Vote taux 3 taxes locales.
- 9) **Finances** : Augmentations diverses.
- 10) **Finances** : Examen BP M14 2016. Approbation.
- 11) **Finances** : Examen BP M49 2016. Approbation.
- 12) **Divers** : Vente stock succession DELATTRE.
- 13) **Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – CORDIER Denis – PIERRET Fabrice - HARDY Nicole – ALEXANDRE Monique –  
PETIT Franciane - OSTER Aurore – BONNETIER Paulette

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. MEY James par Mme PETIT – THOMAS Henri par M. PORTAS – TOURNEMOLLE Eric par Mme ALEXANDRE - Cédric  
MAILLARD par Mme HARDY- Mmes GAUDET Stéphanie par M. PIERRET - FREREBEAU Christiane par M. FORET

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

**Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Affaire 2 - Administration Générale : Approbation du PV du 22 mars 2016.**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès verbal du 22 mars 2016.

**Affaire 3 - Finances: Vote CA M14 année 2015. Approbation.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif de l'année 2015.

**Affaire 4 - Finances : Affectation des résultats M14 année 2015.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 21 274.27 € au compte 1068 et 85 812.77 € au compte 002.

**Affaire 5 : Finances : Vote CA M49 année 2015. Approbation.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif de l'année 2015.

**Affaire 6 : Finances : Vote CG M14 année 2015. Approbation.**

A l'unanimité, le Compte de Gestion M14 de l'année 2015 est voté et approuvé.

**Affaire 7 : Finances : Vote CG M49 année 2015. Approbation.**

A l'unanimité, le Compte de Gestion M49 de l'année 2015 est voté et approuvé.

**Affaire 8 : Finances : Vote taux 3 taxes locales.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes locales pour 2016 comme suit :

Taux d'habitation : 8.17%

Taxe Foncière Bâti : 12.00%

Taxe Foncière Non Bâti : 24.63%

**Affaire 9 : Finances : Augmentations diverses.**

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal adoptent les nouveaux tarifs communaux, comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016:

- Concession	15 ans	80 €
	30 ans	150 €
	99 ans	450 €
- Columbarium	15 ans	500 €
	30 ans	1 000 €
	Plaque porte Columbarium	70 €
	Plaque colonne Jardin du souvenir	35 €

**GRATUITE POUR DISPERSION DES CENDRES**

- Transport branchages	30 €
- Droit de place camion	30 €

**Affaire 10 : Finances : Examen BP M14 année 2016. Approbation.**

Le projet du budget M14 2016 a été distribué et se présente comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	815 243.00 €
	Recettes :	892 647.77 €
Investissement :	Dépenses :	849 404.27 €
	Recettes :	849 404.27 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif M14 pour l'année 2016.

**Affaire 11 : Finances : Examen BP M49 année 2016. Approbation.**

Fonctionnement : Dépenses : 42 080.00 €  
Recettes : 87 112.21 €

Investissement : Dépenses : 138 131.00 €  
Recettes : 158 088.02 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif M49 pour l'année 2016.

**Affaire 12 : Divers : Vente stock succession DELATTRE.**

Nous avons reçu 2 propositions d'achat du stock de meubles, bibelots et objets divers d'occasion provenant de la succession DELATTRE. Madame OSTER propose la somme de 8 600 €. Aux trésors d'Antan propose la somme de 8 500 €. Suite à ces premières propositions, Monsieur Fabrice PIERRET dépose sur la table du Conseil une contre proposition d'Aux trésors d'Antan d'un montant de 9 000 €.

Monsieur Denis CORDIER propose que le Maire demande à Madame Aurore OSTER restée dans le public, si elle souhaite faire une nouvelle offre. Elle propose la somme de 9 001 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de Madame Aurore OSTER pour un montant de 9 001 €.

La somme sera à régler dans un délai de 8 mois maximum, soit avant le 31 décembre 2016, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

**Affaire 13 : Travaux : Choix maître d'œuvre travaux Maisons Les Maisons Rouges-Ambroise Croizat-Henri Leguay.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'Entreprise ECAA 18 Boulevard Léon Blum à SAINT QUENTIN, la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux suivants :

- Aménagement de la Cité des Maisons Rouges.
- Reprise d'assainissement rue Ambroise Croizat.
- Création d'assainissement rue Henri Leguay en partie

**Affaire 14 : Patrimoine : Location local PC à l'Association A bouts de films.**

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer le local lieudit "le PC" dans le site du Vivier, d'une superficie de 800 m2 pour un loyer de 800 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.
2. Tous les travaux effectués seront déductibles des loyers sur présentation des factures.
3. Cette location est au nom de l'association A Bouts de Films, représentée par Madame Mélanie GRANCOURT.
4. Le contrat de location sera rédigé et signé en Mairie de FOLEMBRAY par Monsieur PORTAS, Maire de Folembrey.

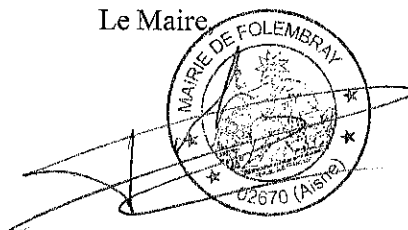
**Questions diverses**

1. Local des associations : Monsieur THIEBAUT, artisan brasseur a rendez-vous le 14 avril 2016 afin d'évaluer les travaux de branchement avec la Lyonnaise des eaux.
2. Etangs du Vivier : Vente des étangs par Mme VELGE à M. VERNES.
3. Jumelage Croatie : Madame PETIT évoque la possibilité de faire un jumelage. Une étude est à envisager.

Aucune autre question n'est soulevée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.*

Le Maire



Jacques PORTAS